



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

DELIBERATION
N° 21/25

**MISSIONS FACULTATIVES – PRESTATIONS DE PARTICIPATION AUX
COMMISSIONS DE TITULARISATION / DE DETACHEMENT DE
TRAVAILLEURS HANDICAPES - TARIFS**

DATE DE CONVOCATION
Le 18 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT – Adjointe au Maire de MAUPERTHUIS - 2 ^{ème} Vice-présidente	Présente	M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent* **
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES-MEAUX	Excusée
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Excusée	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN-BRIE	Présent*
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente**
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE-GAUCHER	Excusée
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjointe au Maire de ESBLY	Excusé
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20210629-21-25-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2021

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	M. Yves JEGO Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Excusée	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Excusé	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Présent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Excusée
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Présente* **
M. Christian TAILLEFUMIER Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Présente*	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20210629-21-25-DE
Date de réception préfecture : 30/06/2021

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	15
Présents prenant part au vote	3
Pouvoir	/
Votants	15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 22,
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage,

CONSIDERANT :

- qu'afin de faciliter l'accès aux emplois territoriaux et à des grades supérieurs aux personnes en situation de handicap, deux décrets sont parus en 2020 :
 - le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emploi supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
 - le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée la titularisation dans un corps ou un cadre d'emploi de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage,
- que ces deux décrets instaurent les commissions de titularisation / de détachement présidées par l'autorité territoriale ou son représentant et prévoient dans leurs compositions, une personne du service ressources humaines de la collectivité et une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- qu'à ce titre et pour répondre aux demandes des collectivités qui souhaiteraient mettre en place ces dispositifs et donc constituer ces commissions, le Centre de gestion de Seine-et-Marne va proposer de leur mettre à disposition, dans le cadre d'une prestation tarifée, la conseillère handicap et maintien dans l'emploi, pour participer à ces commissions.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

De proposer aux collectivités deux prestations de participation aux commissions de titularisation / de détachement de travailleurs handicapés :

- **Prestation C1** : Participation à la commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé selon le décret n° 2020-530 du 5 mai 2020 : Il s'agit d'une intervention de la conseillère handicap et maintien dans l'emploi en collectivité lors de la mise en œuvre de la commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé. La prestation se déroule en deux étapes :
 - Examen du/des dossier(s) de candidature des apprentis souhaitant bénéficier du dispositif de titularisation des apprentis reconnu travailleur handicapé à l'issu de leur contrat d'apprentissage ;
 - Audition du ou des candidats souhaitant bénéficier du dispositif de titularisation des apprentis reconnu travailleur handicapé à l'issu de leur contrat d'apprentissage.

- **Prestation C2** : Participation à la commission de détachement d'un fonctionnaire travailleur handicapé selon le décret n° 2020 – 569 du 23 mai 2020 : Il s'agit également d'une intervention de la conseillère handicap et maintien dans l'emploi en collectivité lors de la mise en œuvre de la commission de détachement d'un fonctionnaire travailleur handicapé. La prestation se déroule en plusieurs étapes :
 - Examen du/des dossier(s) de candidature des fonctionnaires souhaitant bénéficier du dispositif de détachement dans le cadre d'emploi supérieur ;
 - Auditions de validation du ou des fonctionnaire(s) pour la mise en œuvre de la période détachement puis d'appréciation de l'aptitude professionnelle du fonctionnaire au terme de la période de détachement ;
 - Audition d'appréciation de l'aptitude professionnelle du fonctionnaire au terme de la période de prolongation de détachement, le cas échéant.

Article 2

De créer la tarification suivante pour ces prestations (en euros) :

Commission de titularisation d'apprenti travailleur handicapé

	Coût / candidat – collectivité affiliée	Coût / candidat – collectivité non affiliée
Examen du dossier de candidature	50	65
Audition du candidat	130	170
Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission	90	120

Commission de détachement d'un fonctionnaire travailleur handicapé

	Coût / candidat – collectivité affiliée	Coût / candidat – collectivité non affiliée
Examen du dossier de candidature	50	65
<ul style="list-style-type: none"> • Audition de validation du candidat pour la mise en place du détachement • Audition d'appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement 	260	340
Audition d'appréciation de l'aptitude professionnelle après prolongation de la période de détachement	130	170
Audition d'un candidat supplémentaire lors d'une même commission	90	120

Article 3

Une annexe sera ajoutée à la convention unique présentant ces deux nouvelles prestations et leurs tarifications. Elle sera insérée dans la partie 4. Accompagnement du handicap et du maintien dans l'emploi.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 29 juin 2021

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



[Signature]
Mme THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 30/06/2021

Date d'affichage : 30/06/2021